

■ Automobile

La mort verte de la voiture

► Le véhicule belge est l'un des plus recyclés d'Europe. Mais comment ?

Titine" ne va pas bien. Elle ne tousse plus, Elle ne bouge plus. Il va falloir se faire une raison : la voiture est morte. Une consolation, elle vivra encore dans nos souvenirs et grâce au recyclage de différentes parties de son anatomie. Ce sont 141 015 véhicules qui ont suivi cet ultime voyage en 2009.

Une fois la voiture remise à un centre agréé, la première étape est le pesage : ce qui permet le contrôle a posteriori du taux de recyclage de la voiture. Deuxième étape : l'entreposage. L'état des épaves laissant forcément à désirer, on ne les pose pas n'importe où. Un système spécifique d'évacuation permet de ne pas polluer le terrain. Puis vient la dépollution. On ôte les pneus qui seront

revendus sur le marché de l'occasion, incinérés dans des cimenteries ou transformés en granulats qui deviendront poubelles, tapis de salles de sports, etc. Les batteries seront revendues ou retraitées. Les fluides (carburants, huiles et liquides) passeront également au traitement ou seront consommés sur les lieux. Place au démontage pour réutilisation des pièces utilisables et intéressantes sur le plan économique. Elles seront ensuite écoulées sur le marché de l'occasion. Les airbags, les ceintures de sécurité, les modules antivol agissant, les dispositifs d'immobilisation, les convertisseurs catalytiques et les silencieux d'échappement, etc., ne sont quant à eux pas réintroduits dans le circuit, car présentant un risque pour la sécurité.

Prochaine étape, le véhicule, ou ce qu'il en reste (90 %) passe à la coupe ou à la presse. Il ne reste plus de l'épave que des amas informes. On sépare ensuite via un tambour magnétique, des techniques de flottation et de post-broyage, les mé-

taux ferreux, non-ferreux, les matières plastiques qui, recyclées, redeviendront des matières premières.

Ce sont ainsi 141 015 véhicules qui ont été collectés en 2009. Mais près de 30 000 voitures échapperaient au recyclage écologique en passant dans des réseaux parallèles. Malgré tout, la Belgique s'enorgueillit de son système, l'un des plus performants d'Europe avec 90 % de la masse des véhicules. Avec la nouvelle convention environnementale signée par les trois Régions ce mardi, la barre a été mise à 95 %, 5 % des déchets pouvant être placés en décharge. De l'aveu de Catherine Lenaerts, directrice de Febelauto (organisme de gestion des véhicules hors d'usage), passer de 90 à 95 % de recyclage et de réutilisation sera très difficile. Il n'y a en effet pas en Belgique de centre qui pourrait, via la valorisation énergétique, prendre en charge les résidus de broyage qui forment les restes de la défunte titine.

Bruno Fella

Épingle

Que faire avec un véhicule hors d'usage ?

S'en débarrasser. On peut remettre l'épave au fournisseur d'une nouvelle voiture ou dans un des 107 centres agréés de Febelauto ou chez le vendeur final, l'importateur ou producteur de la voiture.

→ www.febelauto.be,
02.778.64.62

Papierasse. La plaque d'immatriculation doit être renvoyée à la Direction de l'immatriculation des véhicules (BIV), tandis que les papiers du véhicule doivent être remis avec ce dernier.

→ www.mobiliteit.gov.be,
02.277.31.11